Création du Fonds des Nations Unies pour les réfugiés.

C'est en 1954 que l'Assemblée générale des Nations Unies reconnut que des solutions permanentes aux problèmes des réfugiés ne pourraient être douvées dans un avenir raisonnablement rapproché, que si l'on adoptait un programme d'ensemble. Elle constitua donc, le 21 octobre 1954², le Fonds des lations Unies pour les réfugiés (FNUR). Cette organisation avait pour buts: la solution permanente du problème des réfugiés en encourageant le rétablisselatre n'ent de ceux qui ne peuvent émigrer à l'étranger; la collaboration avec le 5. De le programmes d'intégration pour rerne les réfugiés restant dans leur pays de premier asile; le placement des réfugiés s de agés, infirmes ou atteints de maladies chroniques dans des établissements es de hospitaliers, des cliniques et des sanatoriums; l'octroi de secours d'urgence ration aux réfugiés les plus démunis. Le programme budgétaire quadriennal (1955ong 🔁 🕩 58) du Fonds des Nations Unies avait été fixé à 16 millions de dollars, dont 4.2 narité nillions devaient être recueillis en 1955, 4.4 millions en 1956, 4.4 millions en ce 11.57 et 3 millions en 1958.

Le programme du Fonds des Nations Unies pour les réfugiés entre dans sa quatrième et dernière année; il a obtenu jusqu'à présent de superbes réers distiltats. En 1955, 1956 et 1957, les divers projets du Fonds ont su réduire le misèr(n) mbre des réfugiés de 350,000 environ à moins de 150,000. Les camps, qui édiutel 1955 abritaient 85,000 personnes, en comptaient à peine 40,000 à la fin de ui on 1957. Ces succès remarquables n'ont été retardés ni par un déficit budgétaire d'end 2.4 millions (résultant de contributions insuffisantes de la part des divers fug:ésgouvernements intéressés), ni par les problèmes que créa le flot des 200,000 réfugiés hongrois qui entrèrent en Autriche et en Yougoslavie en 1956 et en

est u Recommandations adressées aux Nations Unies'

cié:é

de trè

ays of

réfugit

Au début de novembre 1957, la douzième session de l'Assemblée générale millio des Nations Unies a examiné le problème des réfugiés et a entendu l'exposé omnisdans lequel le nouveau haut commissaire, M. Auguste R. Lindt, proposait le fruite formule visant à résoudre les problèmes que posent les réfugiés toujours e son sans domicile permanent. Ayant revu la situation à la lumière de l'exode place massif des 200,000 réfugiés hongrois, le haut commissaire a déclaré qu'il lui ider effaudrait 20.8 millions pour pouvoir vider les camps en 1960—ce qui représente e p 48 millions de plus que le budget prévu au début et qui était de 16 millions orsqu'de dollars. En outre, M. Lindt a signalé qu'il devrait savoir avant la fin de seror 1958 si cette somme excédentaire pouvait être recueillie; dans l'affirmative, purrofil pousserait plus énergiquement son programme de réhabilitation dès 1958. directa douzième session a adopté trois résolutions ayant trait aux réfugiés. La 'annépremière prolonge pour une nouvelle période quinquennale (c'est-à-dire ent pijusqu'à la fin de 1963) l'existence du haut commissariat; la deuxième (dont le et q Canada était co-auteur avec douze autres pays) autorise le haut commissaire n auta faire une fois de plus appel aux États membres des Nations Unies, en vue face d'obtenir les fonds supplémentaires nécessaires à l'intensification dès 1958 du qu'eprogramme visant à la fermeture des camps de réfugiés dès la fin de l'année, soin au moment où le programme du FNUR doit être terminé. (Les projets en voie d'exécution mais non terminés en décembre 1958 pourront cependant te menés à bonne fin). La troisième résolution exhortait les gouvernements sque) et les institutions intéressés à soulager la misère des réfugiés chinois de Hong-

⁽²⁾ Résolution 832(IX) des Nations Unies, 21 octobre 1954.